ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITÉ DE MONCTON

Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs



BACCALAURÉATS À L'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE

DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
Recommandation 1	- Définir clairement ce qu'on	Décanat et vice-	Une réflexion vers
Que la FSÉ évalue l'ensemble des cours	entend par « approche	décanat et membres du	une approche
dans une approche programme afin	programme » (pour mieux	corps professoral	programme, qui se
d'améliorer la cohésion entre lesdits cours,	comprendre l'ampleur des		fait sur plusieurs
éliminer les redondances et assurer un	changements à venir).		années, a été
contenu obligatoire permettant d'atteindre	- Inviter une personne experte en		entamée et se
les résultats d'apprentissage ciblés.	approche programme pour en		poursuivra au
	présenter les fondements et les		printemps 2022.
	pratiques afin d'en assurer une		
	compréhension commune au sein		La transition se fera
	de la FSÉ (pour nous aider à		vers l'approche
	identifier notre cible).		programme se fera
	 Établir un plan d'action concerté. 		au printemps 2023.
	- S'informer auprès du MEDPE par		
	rapport au profil de compétences		
	en développement.		

	 Amorcer la transition. Établir une démarche pour assurer la présence de Communautés d'apprentissage professionnelles. 		
Recommandation 2 Que la FSÉ développe des plans de cours faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation.	 Intégrer les actions prévues de la présente recommandation à celles de la recommandation 1 visant une transition vers une approche programme. Former un comité de formation à l'enseignement pour évaluer l'ensemble des plans de cours afin qu'ils soient conformes à la vision de la formation et à une approche programme. 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	État de la situation : hiver 2023 (pour les cours actuels) Vérification finale : printemps 2023
Recommandation 3 Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.	 Poursuivre la consultation amorcée à l'hiver 2021. Remplir les formulaires CPR et les soumettre aux instances concernées. 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Printemps 2023
Recommandation 4 Que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures et que des solutions soient identifiées pas les unités	 *** Note : L'exigence de la connexité a déjà été éliminée. Poursuivre le travail amorcé avec les facultés partenaires. Remplir les formulaires CPR et les soumettre aux instances concernées. 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Automne 2022

concernées pour assurer la qualité de la formation.			
Recommandation 5 Que la FSÉ mette en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire rassemblant tous les partenaires impliqués (décanats, directions des unités académiques, responsables des programmes, professeures et professeurs, représentation de l'association des étudiantes et étudiants) afin d'assurer la qualité de la formation.	 Définir ce que l'on entend par comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire (mandat et objectifs) Mettre en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire. 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Automne 2022
Recommandation 6 Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour renforcer les liens entre les assises théoriques et la pratique.	 Prendre connaissance du rapport sur l'articulation théorie-pratique pour la formation initiale en enseignement (présentation par les gens qui ont travaillé sur le document). Intégrer les actions prévues de la présente recommandation à celles de la recommandation 1. 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Connaissance du rapport : automne 2022 Actions : année académique 2022-2023
Recommandation 7 Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour accroitre la visibilité de la recherche menée à la FSÉ et le réinvestissement de ses résultats dans les pratiques de formation.	 Inciter les membres du corps professoral à intégrer leur propre recherche et la recherche en général dans les plans de cours. Créer un comité pour accroitre la visibilité de la recherche dans nos campus. 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Automne 2022

	- Entamer une réflexion sur la place de la recherche et le développement d'une culture de chercheuse et de chercheur en émergence dans les cours que nous offrons.		
Recommandation 8 Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois et de considérer l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif.	- En consultation avec les décanats des campus de Shippagan et d'Edmundston et les membres de l'UARD, évaluer les implications d'une telle réduction dans la structure institutionnelle actuelle (ex. session printemps/été temps plein, charge professorale, étalement de l'horaire sur 12 mois).	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Automne 2022
Recommandation 9 Que la FSÉ révise la structure du programme combiné en éducation secondaire afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants une formation composée de trois disciplines enseignables, discipline comptant chacune 24 crédits.	 Intégrer les actions prévues de la présente recommandation à celles de la recommandation 1. Consulter les UARD des facultés partenaires pour mieux comprendre les implications d'un tel changement sur la formation, puis de formuler des suggestions de modifications. Évaluer les implications d'avoir plusieurs modèles (1 majeure/1 mineure et 3 mineures) Explorer la possibilité de permettre de choisir des mineures disciplinaires et thématiques qui 	Décanat et vice- décanat et membres du corps professoral	Consultation: automne 2022 Intégration des actions: année universitaire 2022-2023

correspondent à la liste des	
matières enseignées et domaines d'études reconnus par le MEDPE	
aux fins de la certification des	
enseignantes et des enseignants.	

Le 9 mai 2022